

Ethique et déontologie médicale

Un traité historique qui retient l'attention

Jean Martin

Dr med., membre de la rédaction



Bernard Hoerni

Ethique et déontologie en médecine d'Hippocrate à nos jours

Paris: Editions Glyphe; 2015.

292 pages, 22 EUR, ISBN 978-2-35815-167-2

Bernard Hoerni est professeur émérite de cancérologie à l'Université de Bordeaux. Il a présidé la section Ethique et déontologie de l'Ordre des médecins français et a à son actif plusieurs ouvrages sur la relation médecin-malade, le secret médical, l'information du patient, son consentement et son autonomie, sur ce que chacun peut faire pour sa santé aussi¹. Ainsi que plusieurs dictionnaires sur son domaine de l'oncologie (le plus récent est historique²).

Sa dernière publication, «une sorte de testament», est une somme, souvent passionnante, présentant les composantes et l'évolution de la dimension morale et comportementale de l'activité médicale, pour aboutir au cadre éthique actuel. «On pourrait symboliser cette évolution comme oscillant entre Hammourabi et Hippocrate. Le premier est un souverain qui soumet par son Code la pratique médicale à des décisions juridiques. Plus d'un millénaire plus tard, Hippocrate émancipe la médecine en lui donnant des règles propres dont beaucoup restent valides aujourd'hui.» Hoerni cite Raymond Villey, qu'il considère comme le père de la déontologie française moderne: «La médecine résulte de l'addition de l'évolution de la science et de l'évolution de la société.» Ce qui me rappelle «Nous ignorons s'il restera quelque chose de nous, mais nos efforts ont toujours tendu à établir une liaison entre la médecine et la société» – phrase du Prof. Gustave Delay, directeur de la Polyclinique de Lausanne vers 1930, illustrative de l'idée de santé publique. Science, soin, société et cadre culturel et institutionnel, c'est bien dans ces interfaces que se jouent les problématiques éthiques en médecine.

Noter une évolution importante, ces dernières décennies, de passage «de l'éthique au droit», à savoir l'inscription dans le droit public de principes qui auparavant étaient seulement du ressort des règles que se donnait une profession libérale. Evolution qui a son mérite, mais il ne faudrait pas vouloir, j'en suis certain, que toute l'éthique soit juridisée.

Une contribution spécifique de Hoerni à la déontologie est la réflexion menée sur ce qu'il dénomme *exception médicale*: «La médecine constitue une exception à la règle générale qui interdit de porter atteinte à l'intégrité du corps humain, intégrité qui n'est pas seulement anatomique mais inclut le fonctionnement physiologique et psychique, intimité y comprise. Cela vaut que cette atteinte soit discrète ou très agressive. Par cette exception, la collectivité confirme aux médecins des pouvoirs 'insolites'.» Ajoutant: «La Déclaration universelle des droits de l'homme dit 'Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée', et l'immixtion de la médecine dans la vie d'un individu ne saurait être arbitraire.» En mots simples: «Si un mauvais garçon plante un couteau dans le ventre d'un passant, c'est un délit. Quand un chirurgien incise la paroi abdominale d'un malade en occlusion, c'est une laparotomie.» Souligner cette notion d'exception à la règle commune met bien en évidence le poids de la responsabilité du médecin et, à l'évidence, les devoirs qu'elle implique.

A relever aussi, à propos de relation avec les patients, le propos du Prof. J.-R. Le Gall dans la préface du livre – qui correspond exactement à ce que j'ai vécu alors que, médecin cantonal, j'avais à me préoccuper de difficultés/litiges entre professionnels et malades: «Comme médiateur à l'hôpital St-Louis, mon expérience m'a appris que la cause principale de l'insatisfaction des patients était un manque de communication. Le plus souvent, après un entretien où j'écoutais et apportais quelques éclaircissements, le patient était satisfait.» Si juste. S'en souvenir.

Se souvenir aussi que, pour l'essentiel, c'est depuis trois quarts de siècle que la médecine est devenue efficace et que ces progrès considérables entraînent de nombreuses questions nouvelles, difficiles, dans le registre éthique. Qu'on pense à la procréation médicalement assistée et à la médecine génétique, avec le surgissement de préoccupations liées à la filiation et l'identité notamment. Ce qui rend de plus en plus indispensable l'attention à l'éthique et son enseignement. L'ouvrage de Bernard Hoerni apporte à cet égard des éléments et une perspective substantiels, nourris par un savoir impressionnant sur l'histoire du domaine et des maîtres, antiques, médiévaux, des Lumières et plus récents, qui l'ont façonné.

1 Hoerni B. Etre médecin de soi-même. Paris: Ed. Glyphe, 2011 (recensé in: Martin J. Etre médecin de soi-même. Bulletin des médecins suisses, 2011;22[92]:866).

2 Hoerni B (avec J. Rouëssé). Dictionnaire historique des cancers. Paris: Ed. Frison-Roche, 2014.